

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 04 Juin 2021 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Pichard Patricia, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Levasseur Yohann, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Caule Delphine, Ricquebourg Perrine.

Pouvoir:

Mme Lydie Blot (à Mme Pichard)

Absent:

M Butez Christophe

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes

Convention Travaux de voirie Com de Com

Monsieur le maire informe le conseil que pour continuer à bénéficier du service de la communauté de communes pour le marché à bon de commande et appels d'offres pour les travaux de voirie, il est nécessaire de délibérer et de signer la convention avec la com de com avant le 10 juin. Cette convention nous permet de bénéficier d'une expertise d'un bureau d'étude, d'une maîtrise d'œuvre de la com de com et d'un tarif avantageux.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de la signer ainsi que tous les documents se rapportant à cette convention.

Travaux 2021

Monsieur le Maire fait le point des travaux prévus sur 2021 :

- Les travaux de voirie de La Villette
- La toiture de la terrasse de la Salle des fêtes
- Fin des travaux du city stade (résine)
- Vestiaires Foot (à réaliser lors de la trêve hivernale). Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département et de la Préfecture.

14 juillet et fête locale

Patricia Pichard en charge de la commission fêtes et cérémonies, fait la présentation de ce qui a été décidé lors de leur dernière réunion.

Pour le 13 et 14 juillet : retraite aux flambeaux, bal, repas champêtre et jeux divers.

Une réunion sera organisée avec les associations.

Fête communale des 31 juillet et 1^{er} août : Spectacle et bal le samedi soir et spectacle le dimanche. Remise des « tickets manège » aux enfants le lundi après-midi.

Elections Régionales et départementales

Monsieur le Maire fait le point avec les conseillers sur la tenue des bureaux de vote pour les deux tours des élections régionales et départementales.

Questions diverses

Camion foodtruck

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un foodtruck va s'installer à partir de juin tous les mardi soir devant la boulangerie.

Chenilles processionnaires

Monsieur le Maire alerte les conseillers sur la prolifération des chenilles processionnaires dans les lieux boisés et notamment sur la place des clos et appelle à la plus grande prudence.

Bus pour l'emploi

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rendez vous avec une personne du département afin qu'elle présente l'opération « un Bus pour l'emploi ».

Note aux utilisateurs des salles des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va rédiger une note aux écoles et aux associations afin qu'à chaque utilisation de la salle des fêtes, il soit vérifié que les lumières soient toutes éteintes et les robinets fermés.

Remplacement de Mme Lestoquoy

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Lestoquoy a décidé de ne pas demander le renouvellement de son contrat au sein de la commune et qu'il faut donc à compter de juillet procéder à son remplacement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Claire Lecat sera formée afin d'assurer la continuité du service et d'assurer un remplacement minimum durant les congés de la secrétaire de mairie.

Questions de Mme Gellynck :

- Madame Gellynck demande pour quelle raison l'entreprise Ledoux refait la clôture de la pâture à l'entrée de la commune ?

Monsieur le Maire explique que suite à un accident de la circulation (un véhicule a quitté la route pour une raison inexpliquée et a arraché la clôture). Un constat a été établi et à la demande de l'assurance un devis de réparation a été sollicité auprès de l'entreprise locale, procédure habituelle dans ce genre d'évènement..

- Madame Gellynck demande pourquoi le permis de construire n'est pas affiché sur la maison en construction à Regibaye?

Monsieur le Maire explique avoir téléphoné au propriétaire, lequel a expliqué avoir constaté qu'à deux reprises le panneau d'affichage a été arraché (par le vent ou autre) et qu'il va rapidement le fixer sur la structure de la maison en construction. Monsieur le Maire précise en outre que le permis de construire a bien été délivré par la commune, qu'il s'agit de la construction d'une habitation structure bois à faible consommation d'énergie.

- Madame Gellynck demande pourquoi il y avait de la rubalise à La madeleine au niveau du chemin piétonnier ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un chemin communal reliant la rue de la Madeleine au Parc des Clos et qu'il n'y a pas lieu d'en interdire l'accès. Le sentier est d'ailleurs régulièrement entretenu par la commune.

Fin de séance 21h15